



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service économie et agriculture durable (SEAD)

Rennes, le 15 juin 2020

La Préfète

à

Monsieur le Maire de SAINT-GILLES

Objet : Zac multi-sites : étude de compensation agricole.

Réf : Votre courrier du 18 décembre 2019.

P. J. :

Par courrier du 18 décembre 2019, vous m'avez transmis pour avis l'étude agricole préalable à l'aménagement de la ZAC multi-sites, secteur de la Vigne à Saint-Gilles. Cette étude évaluée à 1.384.768 € les impacts de ce projet sur l'économie agricole du territoire et propose en conséquence des mesures de compensation collective pour réparer ces conséquences négatives d'un montant de 179.840 €.

Consultée par mes soins le 4 février 2020, la CDPENAF a émis un avis défavorable à ces mesures de compensation.

En effet, après avoir constaté une incertitude quant à la prise en compte dans l'étude de la production animale pour la détermination des conséquences économiques, elle a souligné le manque de concertation avec l'ensemble des exploitants du territoire en la limitant aux seuls agriculteurs directement impactés par le projet. Par ailleurs, elle a estimé que l'aménagement de la route menant à la station d'épuration correspondait davantage à un besoin local qu'à une compensation agricole. Elle a toutefois noté la pertinence de la proposition d'aide à l'acquisition de matériels pour la CUMA de Saint-Gilles.

Considérant que les mesures proposées ne permettront pas de réparer en totalité la perturbation sur l'économie agricole du territoire, j'ai décidé d'émettre un avis favorable avec réserve au projet que vous m'avez soumis.

Si je retiens la mesure favorisant l'achat de matériel collectif pour la CUMA, je considère que celle consistant en l'aménagement de la route menant à la station d'épuration ne constitue pas une compensation directement liée à l'activité agricole. Je vous invite à définir une mesure se substituant à cet aménagement. Par ailleurs, l'étude devra être complétée par les modalités de mise en œuvre de ces mesures.

Cet avis, ainsi que l'étude préalable, seront publiés sur le site Internet de la Préfecture.

Je vous remercie de m'informer de la mise en œuvre de ces mesures et du suivi de leur réalisation.

Pour la Préfète, et par délégation
Le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME